

## NOTICE D'INFORMATIONS EN MATIERE DE SECURISATION DES E-COUPONS ET DES WEBCOUPONS

La présente notice est publiée conformément aux engagements pris par HighCo, Sogec et Perifem dans le cadre de la procédure devant l'Autorité de la concurrence ayant donné lieu à la décision n° 10-D-20 en date du 25 juin 2010. La présente notice d'information annule et remplace la notice technique diffusée par HighCo, Sogec et Perifem le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

### **1/ Spécifications techniques proposées en matière de sécurisation des e-coupons**

- HighCo, Sogec et Perifem ont établi un cahier des charges non obligatoire définissant des spécifications techniques en matière de sécurisation des e-coupons (ci-après, le « *Cahier des Charges* ») ;
- les éléments techniques de sécurisation proposés par le Cahier des Charges sont annexés à la présente notice ;
- le Cahier des Charges est ouvert et accessible à tout émetteur et/ou diffuseur souhaitant émettre et/ou diffuser des e-coupons sur le territoire français ;
- Le Cahier des Charges est susceptible d'évolutions, de telles évolutions étant par nature destinées à l'amélioration du Cahier des Charges (évolutions techniques, lutte contre la fraude etc.). En cas de projet d'évolution du Cahier des Charges, HighCo et/ou Sogec inviteront (i) des instances représentatives des distributeurs et des annonceurs (e.g. Ilec ou UDA) et (ii) des émetteurs/diffuseurs à participer à la réflexion y relative. Toute évolution du Cahier des Charges sur laquelle un consensus aura été trouvé par les entités ayant participé à la réflexion ayant conduit à cette évolution fera l'objet d'une communication de la part de HighCo, Sogec et Perifem, publiée sur les sites Internet de HighCo, Sogec et Perifem sur la page dédiée contenant la présente Notice d'Information et sera adressée par courrier électronique par Perifem à l'ensemble de ses adhérents. Sauf urgence liée à l'existence ou à la fiabilité des e-coupons, toute évolution du Cahier des Charges ne sera effective qu'après l'écoulement d'un délai d'un (1) mois à compter de la publication susvisée.
- le Cahier des Charges est un référentiel d'application volontaire et ne constitue en aucun cas un standard unique en matière de sécurisation des e-coupons. Par conséquent, tout opérateur souhaitant émettre et/ou diffuser des e-coupons reste libre de se conformer en totalité ou en partie, aux spécifications techniques établies par le Cahier des Charges, sous réserve de l'hypothèse où il souhaite bénéficier de la marque Webcoupon et du visuel main (voir §2 ci-dessous).

## **2/ Illustration graphique des points de contrôle visuels d'un e-coupon émis conformément au Cahier des Charges**

- Afin de faciliter le contrôle visuel lors du passage en caisse, dans un souci de protection contre les risques de falsification ou la création de faux e-coupons, le Cahier des Charges est assorti d'une illustration graphique des points de contrôle visuels d'un e-coupon émis conformément au Cahier des Charges, annexée à la présente notice ;
- cette illustration graphique des points de contrôle visuels d'un e-coupon émis conformément au Cahier des Charges est un référentiel d'application volontaire et ne constitue en aucun cas un format unique ou obligatoire. Par conséquent, tout opérateur souhaitant émettre et/ou diffuser des e-coupons reste libre de se conformer ou non, en totalité ou en partie, à cette illustration graphique proposée par le Cahier des Charges, étant précisé que tout opérateur souhaitant émettre ou diffuser des Webcoupons devra impérativement respecter le Cahier des Charges et les conditions prévues au §4 ci-dessous.

## **3/ Traitement des e-coupons par les centres de gestion**

- tous les e-coupons bénéficient d'un traitement par les centres de gestion dans des conditions équivalentes aux coupons *off line* ;
- les centres de gestion n'apportent eux-mêmes aucune garantie de remboursement de quelque coupon et e-coupon que ce soit, une telle garantie pouvant cependant être apportée par tout émetteur/diffuseur d'e-coupons dans les conditions de son choix, étant précisé qu'une garantie remplissant les principes visés au §4(ii) ci-dessus est impérativement apportée par tout opérateur souhaitant émettre ou diffuser des Webcoupons ;
- dans ce cadre, la garantie de remboursement apportée par tout émetteur et/ou diffuseur sera mise en œuvre dans des conditions non discriminatoires par les centres de gestion dès lors que ces derniers en auront été dûment informés par l'émetteur/diffuseur concerné ;
- l'ensemble des e-coupons est traité par les centres de gestion dans les termes des conditions générales de services de ces derniers avec les annonceurs.

## **4/ Emission et/ou diffusion de Webcoupons**

- HighCo et Sogec donnent accès aux éléments propriétaires relatifs à la solution Webcoupons (à savoir, à ce jour, la marque Webcoupon et le visuel main), qui est une solution applicative particulière conforme au Cahier des Charges, sur demande de tout émetteur et/ou diffuseur qui s'engage auprès de l'une d'entre elles à respecter les conditions suivantes :
  - (i) conformité totale de la solution envisagée au Cahier des Charges ;
  - (ii) engagement de l'opérateur concerné de garantir à ses clients annonceurs le remboursement des Webcoupons qu'il émet ; cette garantie devra prévoir l'engagement de l'émetteur et/ou diffuseur concerné d'assurer le remboursement de

tout Webcoupon qu'il aurait émis ayant fait l'objet d'une fraude, à l'exception des cas de fraude suivants :

- une Fraude Magasin, à savoir toute fraude sur un e-coupon identifié comme émanant d'un magasin, y inclus photocopies d'e-coupons non frauduleux, dans le cadre du processus normal de traitement des coupons appliqué par le centre de gestion concerné ;
  - une Fraude Evidente, à savoir toute fraude, qui aurait dû être relevée par le Distributeur dans le cadre de son obligation de vérification des coupons, se matérialisant par le non-respect d'un ou plusieurs éléments ou points de contrôle du Cahier des Charges (e.g. dépassement de la valeur faciale maximale ou de la période de validité).
- (iii) conclusion ou renouvellement d'un contrat de licence ou de sous-licence de marque à titre gratuit et non exclusif, portant sur la marque Webcoupon et le visuel main avec HighCo ou Sogec, sous réserve de l'engagement de l'émetteur/diffuseur concerné de respecter les conditions visées aux points (i) et (ii) ci-dessus, étant précisé que, d'une part, HighCo et Sogec ne saurait en aucun cas être tenu responsables du non-respect des engagements par l'émetteur/diffuseur concerné et, d'autre part, HighCo et Sogec auront la faculté de résilier le contrat de licence ou sous-licence accordé en cas de non respect par le licencié ou sous licencié de l'un ou l'autre des points visés au (i) et (ii) ci-dessus, après mise en demeure restée infructueuse ; ce contrat de licence (ou de sous-licence) stipulera que le licencié (ou sous-licencié) sera autorisé à utiliser les éléments privatifs outre sur les e-coupons, sur toute communication, documents commerciaux ou contractuels en lien avec son activité d'émetteur/diffuseur de Webcoupon, sous réserve que cette utilisation ne soit pas attentatoire à la marque.
- HighCo et Sogec publieront chacune en ce qui la concerne la liste des contrats de licence ou de sous-licence conclus par elle sur une page dédiée de leur site Internet respectif.
  - Sous réserve du respect des conditions ci-dessus, les centres de gestion assureront la compensation des e-coupons (hors cas de Fraude Magasin ou Fraude Evidente) en considération de l'engagement de garantie de remboursement pris par l'émetteur et/ou diffuseur concernant les Webcoupons qu'il émet ou diffuse. Le mécanisme de sécurisation des Webcoupons est ainsi le suivant :
    - Il appartient au magasin de refuser les Webcoupons présentant les caractères d'une Fraude Evidente ;
    - Il appartient ensuite aux centres de gestion de vérifier l'efficacité du contrôle effectué par les magasins et de relever, dans le cadre du processus normal de traitement du coupon, les cas de Fraude Magasin ;
    - Dans le cas d'une fraude d'un Webcoupon qui ne constitue ni une Fraude Evidente ni une Fraude Magasin telles que définies, le remboursement du Webcoupon concerné sera demandé par le centre de gestion à l'annonceur bénéficiaire de la garantie de remboursement émise par l'émetteur/diffuseur. Le paiement effectué au centre de gestion au titre de cette garantie oblige le centre de gestion à rembourser le magasin concerné.

**Annexe de la Notice d'Information :**

**Eléments techniques de sécurisation proposés par le Cahier des Charges**

## ELEMENTS TECHNIQUES DE SECURISATION PROPOSES PAR LE CAHIER DES CHARGES

### 1/ Sécurisation de l'émission

- Aucun accès au visuel du bon de réduction ni au code de traitement avant l'impression
- Diffusion du bon de réduction uniquement sur inscription et identification obligatoire de l'internaute
- Limitation de la valeur faciale à trois (3) euros
- Limitation de la validité des bons de réductions à un (1) mois (à compter de la date d'impression)
- Limitation et contrôle du nombre de bons de réduction émis

### 2/ Sécurisation de l'impression

- Limitation stricte de l'impression : le bon de réduction doit disparaître du site web après impression
- Taille du coupon comprise pour sa longueur entre 8 et 21 cm et pour sa largeur entre 4 et 11 cm
- Interdiction du transfert du document et de sa numérisation
- Dispositif technique ou logiciel de type DRM (Digital Right Management) reposant sur un standard reconnu
- Personnalisation nominale et édition d'un Code Marketing Direct (identifiant unique) sur chaque Bon de réduction pour assurer le tracking et en garantir l'unicité
- Identification de l'émetteur et du site de diffusion

### 3/ Sécurisation de l'impression (éléments de reconnaissance en caisse)

- Une illustration, reprenant les spécifications techniques de sécurisation de l'émission et de l'impression, un micro-tramage des données « Valeurs Faciales » et « Nom du Produit », comme représentée à titre d'exemple ci-dessous :

